J'aurais laissé passer cet incident, si la crise de vertu qui sévit en ce moment s'était exercée au profit de l'armée active. Puisque vous reprouvez la « démonstration » en faveur l'avancement des officiers, je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous n'aurez pas assez d'indignation pour celui qui désigne aux ennemis de notre race humaine soldats dont le grand tort est d'être notés comme républicains.

Veuillez agréer, etc.

X..., caporal de territoriale.

Le ministre de la guerre a répondu ainsi à la réclamation qui lui était adressée :

Paris, 19 décembre 1904.

Monsieur,

Par lettre du 25 novembre 1904, vous m'avez adressé une réclamation au sujet d'une inscription de notes sur votre livret matriculé.

J'ai ordonné une enquête et il a été constaté, en effet, que votre livret portait la mention suivante :

« *Journaliste. — Peu sûr de relations. — A surveiller avec soin dans les circonstances difficiles. — Un article de journal est toujours à redouter avec X...* »

J'ai prononcé à ce sujet les sanctions nécessaires et j'ai prescrit de faire disparaître de votre livret les notes en question qui n'auraient pas dû y figurer.

Recevez, monsieur, etc.

Le ministre de la guerre,
Signé : MAURICE BERTEAUX.

LA CATASTROPHE
de la Gare du Nord

L'état des blessés

Les nouvelles des blessés de la catastrophe de la ligne du Nord, communiquées hier, à l'hôpital Lariboisière, sont en général mauvaises. L'état du docteur Auclair, de Roubaix, s'est aggravé, et durant toute la nuit dernière il a été en proie au délire. Assis sur son séant, les yeux hagards, les bras tendus, le malheureux poussait des cris déchirants : « Là... là... le cadavre... enlevez-le.... Il m'écrase... Ah!... cette planche me broie la jambe... à moi... je souffre...»

Tout espoir de sauver le docteur n'est pas encore perdu, mais le professeur Poirier, qui le soigne avec un dévouement admirable, est très inquiet.

M. Lorthioir est toujours extrêmement faible; l'état du maréchal des logis Soyer reste stationnaire.

Quant aux autres blessés, ils se rétabliront lentement; mais aucun d'eux ne sera complètement guéri avant quinze jours ou trois semaines.

DANS LES BALKANS

Grecs et Bulgares

Salonique, 29 décembre.

Le gouvernement ottoman autorise, par son abstention, les bandes grecques à attaquer les bandes bulgares.

Celles-ci qui n'existent, pour ainsi dire plus depuis un an, se reforment de toutes parts soutenues par l'« Organisation intérieure » qui fait déclarer, dans les marchés, par ses agents, qu'il n'y a rien à espérer des réformes.

Inquiétudes helléniques

Athènes, 29 décembre.

Aux déceptions que cause l'attitude des puissances dans le règlement de la question crétoise qui ne saurait plus longtemps différée, il convient d'ajouter les difficultés de la situation présente en Macédoine, à Chypre et aussi dans l'île de Corcyre (Corfou).

Le gouvernement italien subventionne de 50,000 francs par an la Compagnie Puglia qui vient jusque dans le golfe d'Ambracie et rejoint les ports épirotes aux ports italiens; les Jésuites et les dames religieuses entretenus par Rome, font une active propagande en faveur du développement de l'influence italienne dans l'île de Corfou, que les sociétés italiennes envahissent avec une rare méthode.

Nombreux sont les Italiens qui revendiquent maintenant la possession de l'île tout comme ils réclament l'Epire et l'Albanie et le choix de Rome pour lieu de réunion des représentants des puissances protectrices de la Crète qui auront à délibérer sur les moyens financiers à accorder au prince Georges, haut commissaire dans l'île, n'est pas fait pour calmer une opinion publique, de plus en plus surexcitée, qui estime avoir beaucoup plus à se plaindre des chancelleries européennes.

INFORMATIONS

Contre la dynastie serbe

Belgrade, 29 décembre.

Le gouvernement serbe a pris, dans ces derniers temps, des mesures très énergiques pour mettre fin aux menées secrètes des ennemis de la dynastie et du nouveau régime en Serbie.

La police soumet à des interrogatoires très rigoureux les personnes soupçonnées d'avoir des entrevues confidentielles avec les agitateurs connus. Elle a interdit en outre le colportage des journaux par trop hostiles au gouvernement.

Tous ces faits indiquent, il faut bien le reconnaître, un état d'esprit plutôt anormal.

La situation politique en Autriche

Vienne, 29 décembre.

Les bruits de la démission imminente de M. de Koerber, président du conseil autrichien, sont de nouveau mis en circulation.

Dans les milieux autorisés, toutefois, on déclare que la nouvelle de la démission du ministre-président est très invraisemblable; on a soin d'ajouter, il est vrai, que M. Koerber a l'intention de prendre prochainement des résolutions très importantes pour la politique extérieure.

Alphonse XIII aux manœuvres

Berlin, 29 décembre.

Le roi d'Espagne assistera sûrement aux grandes manœuvres d'automne.

On dément officiellement ses fiançailles avec la princesse de Mecklenbourg-Schwerin.

Pour le maquis

Ajaccio, 29 décembre.

A la suite d'un différend sur une question d'intérêts, le nommé Antoine Paoli, adjoint au Maire et conseiller d'arrondissement, a reçu plusieurs coups de stylet au nommé Moretti, négociant. Un coup atteignit le cœur et la mort a été instantanée. L'assassin a pris la fuite.

La grève agricole à Pouzols

Carcassonne, 29 décembre.

La situation s'aggrave à Pouzols, où les grévistes commettent de nombreux désordres. Les propriétaires restent enfermés dans leurs domiciles.

Un renfort de 30 gendarmes a été envoyé, ce qui porte à 70, le nombre des agents de la force publique présente sur les lieux.

Les grévistes ont promené un placard portant : « Du travail ou la mort ! »

LES INHUMATIONS

Suppression du monopole des églises

Le *Journal Officiel* publie la promulgation de la loi sur la liberté des funérailles. En voici la teneur :

Art. 1er. — Le droit attribué aux fabriques et consistoires de faire seuls toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements et pour la pompe et la décence des funérailles, en ce qui concerne le service extérieur, cesserà d'exister à dater de la promulgation de la présente loi.

Art. 2. — Le service extérieur des pompes funèbres, comprenant exclusivement le transport des corps, la fourniture des corbillards, cercueils, tentures extérieures des maisons mortuaires, les voitures de deuil, ainsi que les fournitures et le personnel nécessaires aux inhumations, exhumations et crémations, appartient aux communes, à titre de service public. Celles-ci peuvent assurer ce service soit directement, soit par entreprise, en se conformant aux lois et règlements sur les marchés de gré à gré et soumissions en matière de travaux publics.

Les fournitures et travaux mentionnés ci-dessus donnent lieu à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par les Conseils municipaux et approuvés par le Préfet, ou par décret, s'il s'agit d'une ville ayant plus de trois millions de revenus. Dans ces tarifs aucune surtaxe ne peut être exigée pour les présentations et stations à l'église ou au temple.

Tous objets non compris dans l'énumération ci-dessus sont laissés aux soins des familles.

Le matériel fourni par les communes devra être constitué en vue aussi bien d'obsèques religieuses de tout culte que d'obsèques dépourvues de tout caractère confessionnel.

Le service est gratuit pour les indigents.

Les fabriques, consistoires ou autres établissements religieux ne peuvent devenir entrepreneurs du service extérieur.

Dans les localités où les familles pourvoient directement ou par les soins de sociétés charitables locales, en vertu de dispositions coutumières, au transport ou à l'enterrement de leurs morts, les mêmes usages pourront être maintenus avec l'autorisation du conseil municipal et sous la surveillance du maire.

Art. 3. — Les fabriques et consistoires conservent le droit exclusif de fournir les objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration intérieure et extérieure de ces édifices.

Le service attribué aux fabriques est gratuit pour les indigents.

Art. 4. — Dans les localités où le monopole des pompes funèbres s'exerce par les entreprises traités réguliers existant entre les fabriques ou consistoires et ces entrepreneurs, au moment de la promulgation de la présente loi, seront maintenus jusqu'à leur expiration, sauf réserves contraires; mais, en ce cas, le bénéfice résultant du service extérieur sera versé par l'entrepreneur dans la caisse municipale.

Les tarifs et règlements existants continueront à être appliqués jusqu'à ce qu'ils aient été modifiés dans les formes légales.

Si le matériel à l'usage du service extérieur appartient aux fabriques et consistoires, ces établissements seront tenus d'en faire la remise aux communes, lesquelles seront également tenues de le reprendre pour sa valeur estimative.

Les conventions amiables qui seraient conclues entre les intéressés par application de la disposition qui précède, seront soumises à l'approbation du préfet. A défaut d'accord, il sera statué par le Conseil de préfecture.

Art. 5. — Sont abrogées, en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi, les dispositions des lois et décrets sur l'organisation des pompes funèbres et notamment des décrets des 28 prairial an XII, 18 mai 1806, 18 août 1811.

Est aussi abrogée la disposition de l'article 37 du décret du 30 décembre 1809 qui met l'entretien des cimetières à la charge des fabriques.

Art. 6. — La présente loi n'entrera en vigueur qu'à partir du 1er janvier de l'année qui suivra sa promulgation.

Art. 7. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles la présente loi sera appliquée.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

Les marbriers

A COUSOLRE

Manifestation dans la rue

La grève des marbriers vient de prendre une tournure inquiétante. Les patrons ne voulant plus avoir aucun contact avec le syndicat ouvrier, l'entente n'a pu encore s'entreprendre, du moins quant à présent; d'un autre côté, quelques ouvriers marbriers et polisseurs, s'étant laissés aller à reprendre le travail, les grévistes ont décidé de manifester dans la rue.

Ainsi avant-hier, vers 5 heures du soir, 250 à 300 marbriers et polisseurs se sont réunis sur la place du Mont; puis ils ont parcouru la commune en chantant la *Marseillaise*, l'*Internationale*, et divers chants de circonstance.

La manifestation s'est arrêtée devant les maisons de quelques ouvriers transfuges pour les conspuer, puis s'est rendue en face des habitations de plusieurs patrons, notamment chez le maire et le premier adjoint — leurs alliés d'il y a six mois. De la foule partirent les cris : Démission ! démission ! A bas Hénaut ! A bas Vienne ! A bas le Français de quarante-deux sous ! »

Il n'y a eu ni violences ni attaques contre les personnes ni les propriétés. Du reste le gendarmerie du canton et la police municipale n'ont eu à relever aucune contravention. A 7 h. 1/2, les ouvriers se dispersaient d'eux-mêmes, se donnant rendez-vous pour les soirs suivants, et Cousolre rentrait dans le calme.

Cette manifestation accomplie par des hommes de modération et de sang-froid comme les marbriers est l'indice d'un nouvel état d'esprit gros de dangers. Les patrons le comprendront-ils? Ne consentiront-ils pas à entrer dans la voie des concessions que l'amour propre seul et non les intérêts de leur industrie les empêche de faire. Nous le souhaitons ardemment. S'il en était autrement, il y aurait à craindre que la persistance de la grève avec les misères qui s'en suivraient, ne pousse les ouvriers à des actes regrettables, dont les auteurs de la grève, quels qu'ils soient, auraient la responsabilité.

Au dernier moment, nous apprenons qu'à la demande des ouvriers marbriers, le docteur Défontaine, député de la circonscription, s'est rendu mercredi à Cousolre, où il a passé toute la journée en vue de faire l'entente entre patrons et ouvriers. Nous désirons vivement qu'il réussisse dans sa louable entreprise.

CHRONIQUE RÉGIONALE

La loterie de Valenciennes. — En réponse aux nombreuses lettres que nous recevons journellement de nos lecteurs, rappelons que, par décision du Ministre de l'Intérieur, le tirage de la loterie du musée de Valenciennes, primitivement fixé au 15 décembre, est reporté au 15 mars 1905.

NOUVELLES de la Région

Chute mortelle d'une octogénaire

A FOUQUIÈRES-LEZ-LENS

Mme Joséphine Legroux, 81 ans, demeurant chez son beau-fils, M. Fossier, mineur à Fouquières-lez-Lens, cité de la fosse n° 5 des mines de Courrières, s'est réveillé s'était engagée dans l'escalier qui conduit au rez-de-chaussée. Trompée par l'obscurité, elle posa le pied à faux et perdant équilibre, tomba du haut en bas de l'escalier.

Dans sa chute, la pauvre vieille s'est fracturé l'épine dorsale, et lorsque ses enfants accoururent à son secours, ils ne trouvèrent qu'un cadavre.

LE MARI ASSASSIN
de Vendresse

Nous avons annoncé hier le crime commis à Vendresse (Aisne). Voici de quelle façon l'assassin qui doit être fou, a fait le récit de son crime :

Dans la soirée du 23 courant, il rentre chez lui, légèrement pris de boisson, et se couche vers six heures. Sa femme lui lut un article où l'on disait qu'un homme avait poignardé sa femme, vers trois heures du matin, alors qu'il était couché à côté d'elle.

Quelle idée germa alors dans le cerveau de Fovet? Lui-même ne l'explique pas. Il se rappelle seulement que voyant sa femme endormie, il alla chercher une hache qui se trouvait dans une chambre contiguë, revint près du lit, et en frappa sa femme d'un formidable coup sur le côté gauche de la figure; celle-ci se réveilla en sursaut, le visage ensanglanté. Mais son mari lui en porta encore trois autres coups; le malheureux n'eut même pas le temps de pousser un cri.

Son forfait accompli, le meurtrier alla chercher une brouette dans le cellier, l'amena dans la chambre du crime, y déposa le cadavre de sa femme avec tous les linges ensanglantés et la transporta dans la cave où le fils de la malheureuse victime la retrouva ainsi que nous l'avons dit.

Mme Fovet, née Alphonsine Leclère, était âgée de 54 ans. Son mari est âgé de 56 ans.

Ecrasé par son chariot

A MAROILLES

M. Edouard Fauconnier, 54 ans, garçon brasseur chez M. Severs, à Maroilles, prenait livraison mercredi soir, à la gare de Hachette de quatorze sacs de grains et se dirigeait ensuite vers Maroilles.

La voiture avait à peine fait quatre cents mètres qu'une pile de sacs, mal assujettie, sur laquelle il était assis, s'écroula et tomba sur le sol. Entraîné, M. Fauconnier roula sous les roues qui lui écrasèrent le poitrine. La mort fut instantanée.

C'est un passant M. Edmond Jouvenlaux, de Poix-du-Nord, qui trouva le malheureux étendu sur le sol et ne donnant plus signe de vie.

M. le docteur Mouton, appelé, n'a pu que constater le décès.

M. Fauconnier est originaire d'Avesnelles, où habite sa femme et l'un de ses enfants. Un de ses beaux-fils, M. Coquelet, habite Rousies.

LA BELGIQUE

Tentative d'assassinat à la frontière française

Mouscron, 29 décembre.

Dans l'après-midi de mercredi vers 1 heure et demie, un drame sanglant s'est déroulé au numéro 131 de la chaussée de Risquons-Tout, à Mouscron.

A cette adresse, habitent les époux Jules Vandeverre, né à Mouscron, le 9 juin 1866, et Elodie Vervriest, née à Hestert, le 2 mars 1863, mariés tous deux en secondes noces. La paix ne régnait guère dans le ménage et fréquemment des discordes survenaient.

Plusieurs fois déjà, Jules Vandeverre avait menacé et frappé sa femme, dont la conduite, cependant, est à l'abri de tout reproche.

Tout dernièrement encore, il avait subi une peine d'un an de prison à Courtrai, pour avoir tiré un coup de feu sur sa femme. Depuis sa sortie de prison, son animosité avait redoublé de violence. A plusieurs reprises, il avait déclaré vouloir la tuer.

Mercredi, à une heure et demie de l'après-midi, Vandeverre, afin de mettre son projet à exécution, avait envoyé en course à Tourcoing, la petite Adèle Loufeld, l'enfant de sa femme.

Au moment où celle-ci, revenant de la cour, entrait dans la cuisine, il lui asséna trois coups de marteau sur la tête. La pauvre femme tomba sur le parquet mais se meurtrier s'acharna sur elle, lui portant encore deux coups d'un couteau de poche à la gorge et à côté de l'œil droit.

La victime, cependant, parvint à se relever et à s'échapper dans la rue en criant au secours. Elle se réfugia chez une voisine. Peu après, M. le docteur Schepens vint lui prodiguer des soins et la fit transporter en son domicile.

Vandeverre, qui s'était enfui à travers champs, se trouvait, une demi-heure plus tard, au passage à niveau du chemin de fer à la halte d'Aelbeke.

Un train de marchandises venait de Courtrai, se dirigeant vers Mouscron. Le fugitif précipita sa course, franchit les clôtures et alla se jeter contre le train en marche.

L'une des voitures tamponna le malheureux qui fut projeté sur la voie, puis rejeté à nouveau sur l'accotement.

Le personnel de la station d'Aelbeke, le releva à demi-étourdi par le choc. Il portait à la tête, une large blessure et tous ses doigts de pied étaient sectionnés.

On le transporta à la cabine de garde-barrière, puis dans la maisonnette du garde où M. le curé d'Aelbeke vint lui prodiguer les secours de la religion.

Dans la soirée, à cinq heures et demie, le meurtrier a été placé sur le train de voyageurs et ramené en gare de Mouscron d'où il a été transporté d'urgence à l'hospice.

M. le docteur Vuylsteke a été appelé à lui donner des soins.

L'état des blessés ne semble pas très grave. Les médecins ne désespèrent pas de les sauver.

M. Onray, commissaire adjoint, a ouvert une enquête sur cette affaire dramatique.

Le parquet de Courtrai a été prévenu.

CARNET DU LECTEUR

NAISSANCE

Mme Quinquampois-Dugardin vient de mettre heureusement au monde une fille : Renée-Lucienne-Gabrielle.

DEUIL

A Haubourdin. — Voici le texte de l'allocution prononcée au nom des sapeurs-pompiers belges, sur la tombe de M. Auguste Testelin, par le commandant Hauten, de Lens :

La Fédération Royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique, s'est vivement émue en apprenant le terrible malheur qui frappe l'un de ses amis les plus intimes et les plus chers.

M. Testelin était l'un des distingués propagateurs et défenseurs de notre institution. Sa mort plonge dans la douleur tous les pompiers de France et de Belgique.

D'autres voix plus autorisées que la mienne, vous ont déjà retracé la vie toute de dévouement et d'abnégation de notre cher et digne camarade et vous ont aussi dépeint la franchise de son caractère.

Nous Belges, ses frères d'armes, nous venons au nom d'une nation sœur et amie, déposer la dépouille mortelle du commandant Testelin, et adresser à sa famille éplorée, l'expression de nos sincères sentiments de condoléance.

Au nom de la Fédération Royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique, et aussi au nom de ses amis, j'adresse un dernier et suprême adieu au Président des corps de sapeurs-pompiers du Nord. Son souvenir sera inaltérable.

Dernière Heure

La mort de M. Syveton

Paris, 29 décembre.

Une conférence a eu lieu cet après-midi au Parquet, entre MM. Bulot, Favre et Boucard qui se sont occupés spécialement de la perquisition chez M. Noilhan. On a étudié la question de la morphine et du cyanure trouvés chez M. Ménard.

M. Tolmer a reconnu avoir prescrit de la morphine à Mme Ménard en novembre dernier.

Interrogé sur le cyanure trouvé à son domicile, M. Ménard a déclaré qu'il le conservait en prévision du cas où par suite de chagrins de famille il aurait recours au suicide.

Le juge d'instruction a également entendu Mme Syveton. M. Boucard a demandé à M. Noilhan des explications sur les papiers saisis chez lui et notamment sur une serviette appartenant à M. Syveton.

On se rappelle que le soir de la mort de M. Syveton, M. Daussat ayant voulu faire l'inventaire des papiers du député, M. Noilhan s'y opposa et disant qu'ils étaient la propriété de Mme Syveton. Or le lendemain, des journaux racontaient que de nombreux papiers avaient été enlevés du cabinet.

La suite de l'interrogatoire a été remise à un autre jour.

Les experts n'ont pu se mettre d'accord sur la possibilité de l'asphyxie, par le gaz d'éclairage. Ces divergences de vue empêcheront les experts de conclure.

A l'Officiel

Dans la Légion d'honneur

Paris, 29 décembre.

Sont promus grand croix de la Légion d'honneur, les généraux de division Brugère et Metzinger.

Au grade de grand officier : les généraux de division de Terray, Pendezec, Herson, Dabois, secrétaire-général de la présidence, Lacapelle.

Est promu commandeur : le général de brigade Loyer, adjoint au commandant supérieur de la défense de Lille.

Au grade d'officier, dans le génie, le chef de bataillon Boulanger. Dans la territoriale, M. Leclercq, chef de bataillon au 1er ; Chamont, chef d'escadron de réserve à l'état-major de l'artillerie du 1er corps.

Au grade de chevalier : Au 33e régiment d'infanterie MM. Moer, capitaine; Maurice, capitaine; Burnichon, adjudant au 84e; Lambert, capitaine au 110e; Lévi, chef de bataillon breveté; Mathis, capitaine; Clercq, capitaine au 127e; Brunet, capitaine d'habillement au 145e; Gauffriand, officier d'administration de 1re classe à la direction de Douai; Debinger, officier d'administration de 2e classe aux ateliers de construction de Douai; Blondet, officier d'administration à Boulogne-sur-Mer.

LA QUESTION MAROCAINE

Toulon, 29 décembre.

Les deux cuirassés qui il serait question d'envoyer au Maroc seraient le *Charlemagne* et l'*Iéna*. Ils seront accompagnés de deux croiseurs.

Une grande activité règne à ce propos dans l'escadre.

Une interpellation

Paris, 29 décembre.

M. Boni de Castellane, député des Basses-Alpes, vient d'écrire au Ministre des Affaires étrangères, pour l'informer qu'il l'interrogera à la rentrée « au sujet des événements qui se déroulent au Maroc ».

Mohamed El Mokri

Madrid, 29 décembre.

Bien que l'on parle de plus en plus dans les milieux diplomatiques, que les puissances européennes se refuseront à reconnaître à El Mokri le caractère d'envoyé extraordinaire du Sultan du Maroc, les informations qui parviennent ici de Tangers ont unanimes à le présenter comme chargé d'une mission importante.

On prétend entre autres choses qu'El Mokri sollicitera, dans ses visites successives aux divers cabinets européens, une dévation des tarifs douaniers marocains.

On ajoute même que malgré tous les démentis déjà publiés, l'envoyé marocain est chargé de protester contre les récents accords pris au sujet du Maroc, sans que le principal intéressé ait été invité à intervenir pour défendre ses intérêts.

L'agitation politique en Russie

Troubles en Pologne

Londres, 29 décembre.

On annonce que des troubles graves ont éclaté en Pologne. A *Lodz*, au cours d'une manifestation d'ouvriers, un agent de police a été tué. Dans une petite ville du district de Kazdil, l'église orthodoxe a été détruite et un cabaret pillé.

On signale également qu'à Kien la troupe a fait usage de ses armes.

Démission retirée

Saint-Pétersbourg, 29 décembre.

M. Muravief, ministre de la justice, avait récemment offert sa démission; il vient de retirer cette offre de démission.

LA GUERRE

AUTOUR DE MOUKDEN

Saint-Pétersbourg, 29 décembre.

Un télégramme de Kouropatkine dit qu'il n'a reçu aujourd'hui aucun rapport signalant une conflagration entre les armées.

Londres, 29 décembre.

Un télégramme de Tokio dit que mardi après-midi les Russes ont bombardé le pont du chemin de fer de Chao, ainsi que Taliensen, Schansiang et Saniontan. Une attaque dirigée par les Russes contre Hollentun au coudeur du soleil a été repoussée par la cavalerie. Les Russes ont été également repoussés ce soir.

A PORT-ARTHUR

Tokio, 29 décembre.

Les Japonais ont occupé, hier mercredi, tout le fort d'Erloung-Chan.

Erloung-Chan est la partie septentrionale des monts du Dragon. La confirmation de cette victoire japonaise impliquerait la chute des trois forts d'Erloung.

La légation du Japon nous communique la dépêche suivante :

Tokio, 29 décembre, 12 h. 20, soir.

L'état major de l'armée japonaise annonce que mercredi à dix heures du matin, la gauche et le centre des troupes ont fait sauter le parapet du fort Urlungschan.

Puis, ayant pris d'assaut le fort, elles ont construit des ouvrages de défense malgré le feu de l'armée ennemie; les troupes étaient protégées par l'artillerie de forteresse et les pièces de campagne.

A 4 heures de l'après-midi, les Japonais ont pris d'assaut la première ligne intérieure du fort et les pièces de siège.

Puis elles sont entrées dans la gorge du fort, d'où l'ennemi n'est retiré après une résistance acharnée.

Le fort d'Urlungschan était entièrement en notre possession à 7 h. 30 du soir.

Port-Arthur (via Fusan), 29 décembre.

Les pertes japonaises, à la prise du fort d'Erloun-Chan, s'élèvent à 1.000 hommes.

La garnison russe comprenait cinq cents hommes; un tiers s'est échappé.

Londres, 29 décembre.

Un télégramme de provenance japonaise rapporte que la garnison russe de Port-Arthur espère avec confiance le succès final avant le 1er mars et que, malgré de grosses pertes, le moral des hommes est excellent. Ils sont résolus à combattre jusqu'au bout.

Le bruit court que le général Stoessel s'est assez grièvement blessé en tombant de cheval.

Tokio, 29 décembre.

La liste des pertes concernant probablement l'armée assiégeant Port-Arthur, a été publiée ce soir. Elle donne 49 officiers tués, à partir du grade de colonel, et 50 officiers blessés à partir du même grade.

NOUVELLES DIVERSES

Mobilisation navale

Malte, 29 décembre.

Toutes les unités composant l'escadre anglaise de la Méditerranée ont reçu l'ordre de se concentrer à Malte pour la fin de la semaine.

L'incident Berton-Defumade

Paris, 29 décembre.

A la suite des explications fournies par MM. Berton et Defumade, les témoins constitués par eux ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

La question des Détroits

Vienne, 29 décembre.

Certains ambassadeurs à Constantinople avaient demandé si la Russie avait fait auprès de la Porte une démarche quelconque ayant trait à la question des Détroits. Ils ont reçu réponse absolument négative.

29

LE Malheur d'Aimer

PAR

GEORGES MALDAGUE

PREMIÈRE PARTIE

— Tu as raison, à toi il aurait avoué. Ou tu aurais surpris son secret... Non, ce n'est pas lui le coupable.

— Eh bien! si on ne le trouve pas ce coupable, comme il en faut un, ce sera lui qu'on prendra.

— Ma pauvre Marie, je t'en prie...

— Je te répète qu'il n'est pas capable de se défendre! Si un miracle ne vient pas le sauver, il est perdu, j'en ai la présence, j'en ai la certitude... Mon Dieu! qu'avons-nous fait pour qu'un tel malheur tombe sur nous!

— Voyons, rien ne dit qu'on ne découvrira point l'assassin...

— Comment veux-tu qu'on le découvre! Ah!... il n'y a pas en de l'inquiétude, quand à Rome Boirot seul est entré ce soir dans le bureau de M. Ruppe, ou du moins on n'y a vu entrer que lui... Qui iras-tu chercher pour mettre à sa place?

— Il se trahira peut-être... Ou peut-être en voyant un innocent prêt à partir pour lui, le déchargera-t-il?

— Il l'aurait déchargé à l'heure qu'il est... S'il est resté cinq jours avec cette idée qu'un autre était en prison sans le délivrer, c'est fini, il ne le fera point... Ce qu'il faudrait, Victor, ce qu'il faudrait, c'est qu'on reconnaisse qu'il y a eu accident... Car il n'y a peut-être pas d'assassin du tout... M. Ruppe était très sanguin; qui sait si un étourdissement le prenant, il n'est pas blessé... et s'il n'est pas tout simplement parti d'une congestion cérébrale, au lieu d'être mort de la blessure qu'il s'est faite?

— J'y ai pensé déjà... les médecins se trompent assez souvent, pour qu'ils se soient encore trompés là... Malheureusement...

— Quoi?

— Il est trop tard pour qu'on accepte une pareille version... l'autopsie a été faite, puis...

— Puis?

— Le revolver tombé à côté de lui... pourquoi?... Il l'avait saisi pour se défendre... C'est ce revolver qui fait croire à un crime.

Elle courba le front.

— C'est vrai...

Et elle répéta avec son geste de tout à l'heure :

— Pourtant, mon Dieu, pourtant, il est innocent?

Marie se remit en route, cette fois, pour ne plus s'arrêter, Victor marchant à ses côtés.

Madame Ruppe les suivit du regard aussi longtemps que son regard put les suivre.

Une grande émotion l'avait brusquement envahie.

L'accent de cette pauvre fille, dont elle voyait la figure bouleversée et navrée, lui allait au cœur.

Elle y sentait la conviction, la vérité, et mentalement, elle se prenait à dire aussi :

— Il n'est point coupable.

Lorsque Edmée se retourna, à quelques pas derrière elle, son mari la contemplait.

Comme dans le kiosque, deux heures plus tôt, elle eut un petit mouvement de frayeur.

— Je ne l'ai point vu venir.

— Tu paraissais effectivement très occupée... Qui regardais-tu ainsi?

— Je regardais la fille du... malheureux Boirot.

Et la jeune femme rapporta à Maxime le dialogue qu'elle venait de surprendre, répétant à deux ou trois reprises :

— Si tu l'avais entendue parler, tu serais presque convaincu, comme moi, que son père est injustement accusé.

Sombre, ses poings se crispant, il ne répliqua pas d'abord.

Puis, retournant vers la maison, Edmée le suivant :

— Ne parlons jamais de cette affaire...

Si Boirot peut être innocent, il peut être aussi coupable... Admettons que mon père ait voulu se suicider, voilà ce qui le sauverait seulement.

— On n'admettra pas cela, fit Edmée après un instant de réflexion; l'usine marche à merveille, notre père était heureux avec nous; comment soupçonner qu'il lui soit venu des idées de suicide?

Il monta le perron sans mot dire.

L'heure du dîner sonnait.

Les deux jeunes gens entrèrent dans la salle à manger.

C'était la femme de chambre qui servait à table.

Maxime la bousculait tout le temps du repas.

Le voile de tristesse qui depuis plusieurs jours couvrait les yeux d'Edmée, s'épaississait.

Elle ne parla pas, se contentant de faire un signe furtif à la soubrette, en la voyant sortir en pleurs.

A peine celle-ci avait-elle disparu, que Maxime dit, sur son ton le plus impatient :

— Je t'en prie, ma chère amie, renvoie cette fille, je ne peux plus la voir.

— Pourquoi? demanda-t-elle absolument atterrée.

— Pourquoi? Je n'en sais rien... Elle me déplaît, elle me déplaît, c'est un sentiment qui ne se raisonne pas...

— Mais mon ami, je suis très contente de ses services... Il y a son caractère un peu vif... tu m'as dit toi-même qu'il fallait passer sur quelque chose...

— Fais ce que tu veux, pour moi, je ne descends pas à déjeuner demain si elle sert encore.

Une rougeur violente colora le front pâle d'Edmée.

Elle ouvrait la bouche pour répliquer vivement peut-être; elle la referma sans rien dire.

Le visage qu'elle avait devant elle était si profondément altéré, qu'une pitié lui prit le cœur et que les deux larmes qui roulèrent dans ses yeux furent des larmes de tendresse malheureuse au lieu de pleurs d'orgueil blessé.

Muet, sans la regarder, Maxime sortit bientôt de table.

La jeune femme se leva à son tour, alla, ainsi qu'elle l'avait fait l'après-midi, dans sa chambre s'accoudoir à la fenêtre, et regarda dehors, l'œil vague, les traits fatigués et douloureux.

La porte, en s'ouvrant, la fit se retourner.

— Madame, je viens vous dire que je regrette beaucoup, mais avec monsieur qui m'attrape chaque fois qu'il me rencontre, la place est intenable... Je suis forcée de donner mes huit jours à madame.

— Je les accepte, ma fille, répondit Mme Ruppe, regardant de nouveau dehors.

Le soleil se couchait, qu'elle était encore à cette place.

Et ces yeux suivaient, là-haut les légers nuages blancs courant dans l'azur assombri, disparaissant les uns après les autres, se fondant à travers l'espace.

Et ces nuées fragiles, des tratoches déconnexes si vite évanouies, lui semblaient l'image de ces jours de bonheur, de ces jours lumineux si près d'elle encore, si loin déjà, qu'une inexprimable souffrance de son âme lui révélait évanouis aussi, disparus sans retour.

Victor et Marie approchaient de la maison qu'habitait cette dernière.

Les plus jeunes des enfants jouaient dans le jardin, l'aînée des filles, chargée par sa sœur de préparer le repas du soir, restée à l'intérieur.

Depuis l'avant-veille où, au sortir de l'école, poursuivis par leurs compagnons qui savaient leur père en prison, battus en voulant se défendre des bourrades, ils étaient rentrés, pleurant, les habits déchirés, Marie les gardait au logis.

En poussant la barrière donnant accès au potager cultivé par Boirot à ses rares heures de liberté et fournissant la plus grande partie des légumes nécessaires à la consommation de la famille, celle-ci aperçut sur le seuil, parlant à sa jeune sœur, un homme qu'elle reconnut vite.

C'était un des contre-maîtres de M. Ruppe, celui sous les ordres duquel Boirot se trouvait placé, M. Valleroy.

Lorsque, le jour même de son arrestation, elle entrait à l'usine, indignée, folle, criant l'innocence de son père en prenant à témoin tous ceux qui l'avaient connu, M. Valleroy lui adressait des paroles sympathiques.

Elle se mit à courir dans l'allée étroite menant droit à la maison.

Quel espoir insensé lui venait?

Si cet homme allait lui apprendre une bonne nouvelle!

Pourquoi, sans cela, serait-il ici?

(A suivre).